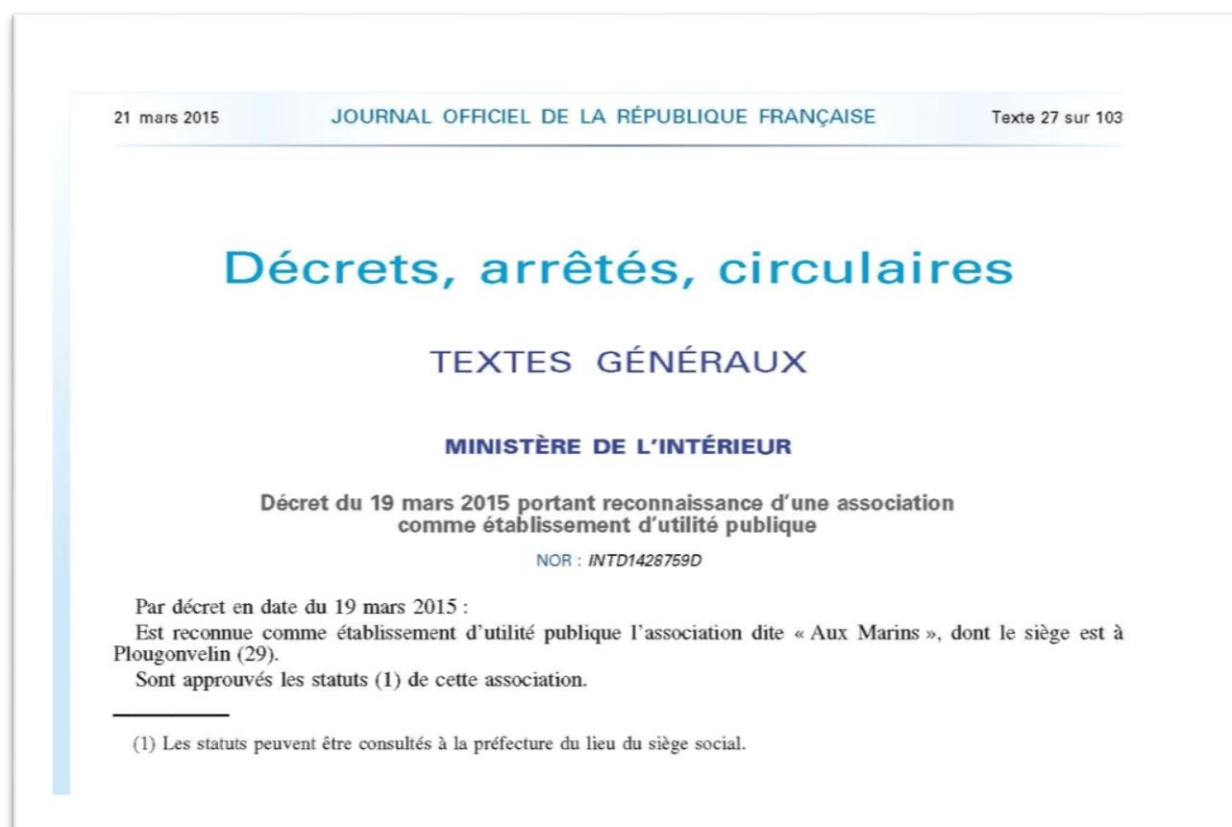


L'ASSOCIATION AUX MARINS RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Après l'avis favorable du Conseil d'Etat, le Premier ministre a signé le 19 mars 2015 le décret portant reconnaissance de l'association Aux Marins comme établissement d'utilité publique.

Ce décret a été publié au Journal officiel de la République Française le 21 mars 2015 (page 5213)...



Il s'agit d'une **consécration** pour les bénévoles de l'association Aux Marins qui, par cette reconnaissance, voient leur mission, leurs compétences et leur dévouement reconnus par l'Etat.

Ce label consacre aussi le rayonnement national et international de l'association, dans le domaine de la mémoire maritime en général, et dans l'hommage aux marins d'Etat, de commerce et de pêche morts pour la France, en particulier.

Pour ses 10 ans d'existence, l'association reçoit une merveilleuse et extraordinaire marque de confiance !

Cette reconnaissance confirme officiellement que l'association Aux Marins s'inscrit bien dans les notions d'intérêt général et d'intérêt collectif qui constituent le fondement de la reconnaissance d'utilité publique.

En gérant le développement et le rayonnement du Mémorial national des marins morts pour la France, -mémorial situé à la pointe Saint-Mathieu en Plougonvelin (Finistère)- l'association Aux Marins exerce de fait une mission de service public.

Son projet associatif se décline en 4 objectifs :

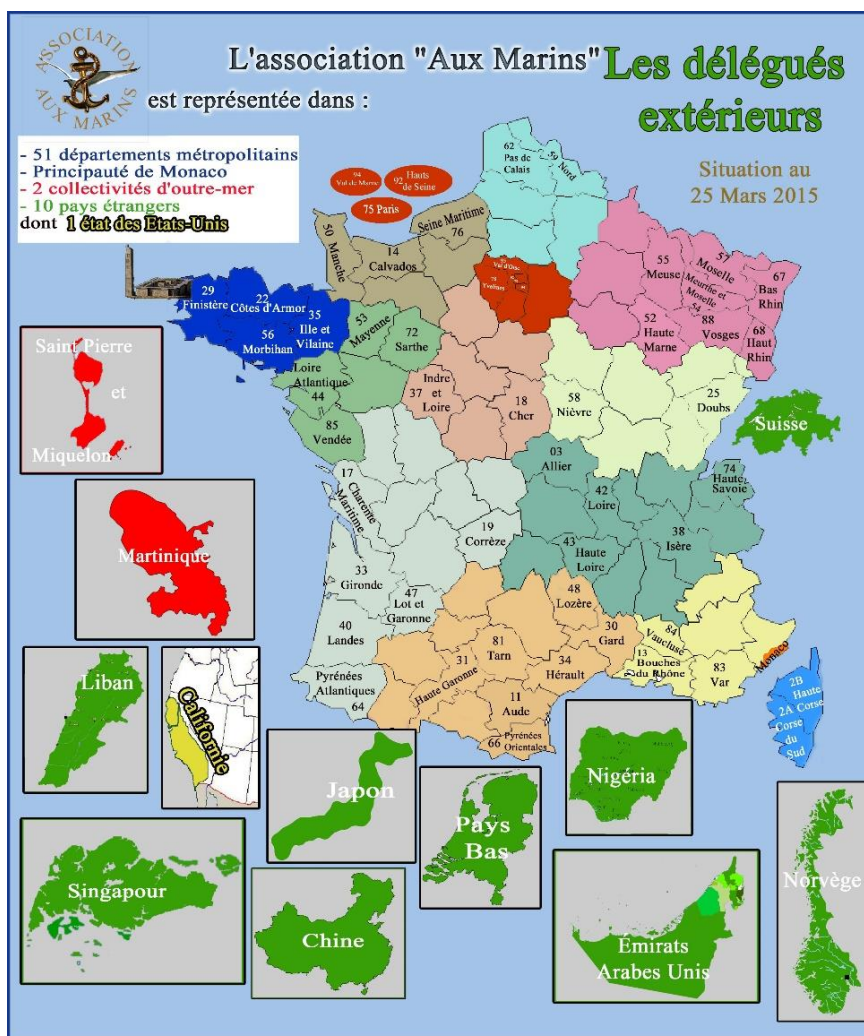
- Exprimer la reconnaissance de la nation aux marins d'Etat, de commerce et de pêche morts pour la liberté de notre pays sans oublier la mémoire des marins disparus en temps de paix (marins d'Etat morts en service commandé, marins sauveteurs en mer, victimes de leur devoir, marins de commerce, marins de pêche, skippers professionnels péris en mer...).



- Soutenir les familles des marins disparus, par une écoute attentive et une réponse adaptée à leurs attentes.



- Gérer le produit culturel "Mémorial", en assurant la permanence de la mémoire maritime en Métropole, dans les collectivités d'outre-mer et dans certains pays étrangers où des marins français sont inhumés.



- Accueillir le public dans le cadre du tourisme de mémoire (188 000 visiteurs en 2014) : le mémorial est devenu une station incontournable des chemins de mémoire.



Avec la reconnaissance d'utilité publique, et l'aura qui l'accompagne, l'association Aux marins bénéficie d'un label lui conférant une **légitimité particulière** dans son domaine d'action, une **officialisation de ses structures et une garantie de confiance**.

Cette marque de reconnaissance est rare dans le monde associatif car, sur un million d'associations recensées en 2014, **seules 2000 sont reconnues d'utilité publique**.

Outre son **caractère prestigieux**, cette reconnaissance offre à tous les interlocuteurs de l'association Aux marins (adhérents, sympathisants, familles des marins morts pour la France, élus, collectivités territoriales...), une **garantie de transparence et une confiance accrue dans le fonctionnement de l'association**.

Avec ce label, l'association possède désormais une capacité juridique amplifiée, notamment en matière de dons et de legs.

En contrepartie, l'association est soumise à des contraintes administratives plus fortes.



Pour mieux connaître l'association Aux marins, consultez son espace virtuel :

www.auxmarins.net relatant notamment l'histoire de vie de chaque marin et les circonstances de sa disparition. S'y ajoute un diaporama musical (page d'accueil - article - présentation).

www.amedenosmarins.fr présentant les activités de l'Association.

Pierre Léaustic

président de l'association Aux marins